

## Bureau des Relations Internationales

Le Bureau des relations internationales se constitue de la manière suivante :

Administration (contact entre les différents établissements, dossiers étudiants/enseignants, charte ERASMUS, suivi)

- > Estelle Arnaud-Zerr

Finances (paiement des bourses)

- > Aurélie Girard

Enseignants possédant une compétence linguistique (aide pour constituer les candidatures)

- > Solange Triger (Espagnol)
- > Ian Simms (Anglais)
- > Hendrik Sturm (Allemand)
- > Jean-Baptiste Warluzel (Italien)

Coordinateurs des années concernées (aide pour le contenu du contrat d'étude ou de stage)

- > 1<sup>re</sup> année
- > 2<sup>e</sup> année Art
- > 3<sup>e</sup> année Art
- > 4<sup>e</sup> année Art
- > 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année Design (stages)

Coordinateur ECTS

- > [Pascal Simonet](#)

L'ECTS est un système permettant la reconnaissance académique mutuelle des périodes d'études effectuées à l'étranger et des résultats obtenus dans l'école supérieure d'art d'accueil. Ce système est en vigueur en Europe pour des projets individuels ou pour des filières d'études complètes.

Le système est basé sur une confiance mutuelle des écoles supérieures d'art ou institutions partenaires et un désir de transparence quant aux résultats (grâce à la création de dossiers d'informations ECTS) et l'utilisation du système de crédits de points ECTS.

Dans le système ECTS, un cours est considéré du point de vue de l'étudiant. Les crédits ECTS informent les étudiants sur le volume de travail global auquel ils doivent s'attendre pour réussir le programme d'études. Il comprend des cours que l'étudiant doit suivre et un travail individuel en relation avec le programme. Selon le système ECTS, le volume de travail pour toutes les disciplines s'élève à 30 points de crédits ECTS pour un semestre et à 60 points de crédits pour un programme d'études d'un an complet. Les étudiants en mobilité internationale voient leur cursus validé dans les établissements d'accueil sur la base du système ECTS.

Avant de partir pour l'établissement partenaire, l'étudiant doit signer un contrat d'études qui stipule précisément combien de crédits il doit obtenir et quel programme d'études suivre. Toute modification de cet accord doit être négociée entre les deux coordinateurs. Au retour dans son université d'origine, l'étudiant fait reconnaître et valider ses résultats sur la base du relevé de notes.

## accès rapides



Diplômes



Emploi du temps



Unité de  
recherche



Pratiques  
amateurs



Règlement  
intérieur

---

## ésadtpm

École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

2 Parvis des écoles  
83000 Toulon

**04 94 62 01 48**

<http://www.esadtpm.fr/relations-internationales/bureau-des-relations-internationales-345.html>